



La cagnotte !

Que n'a-t-on pas entendu notre maire, spécialiste autoproclamé de la bonne gouvernance économique, vilipender l'administration et ses lourdeurs, ses blocages et son archaïsme. Pourtant l'étude de la comptabilité municipale nous interroge sur ses capacités réelles : d'année en année, il augmente sa pelote. En 2000 le budget a dégagé un excédent cumulé de 25 millions de francs (25 MF), dont 13 MF en fonctionnement après report en investissement pour l'année suivante (budget total d'une année : environ 220 MF).

Si l'objectif d'une municipalité était de faire des profits au détriment des habitants, M. Chevreau aurait sans doute la palme. Nous avons la naïveté de croire qu'il devrait plutôt s'agir de gérer au mieux les deniers publics pour améliorer la vie quotidienne des administrés.

Mais l'équipe de la majorité municipale en a-t-elle les compétences ? Pour avoir assisté au conseil municipal où fut débattu le budget prévisionnel 2001, je peux témoigner avec consternation de l'incapacité qu'a montrée le maire-adjoint aux finances à simplement présenter le lourd document en question et à répondre aux questions des élus de l'opposition, les seuls à alimenter la discussion, comme toujours.

Or les chiffres sont là : loin d'être exemplaire, la gestion des recettes et dépenses publiques par Jean-Noël Chevreau et ses adjoints montre

- soit que les impôts sont trop lourds,
- soit que le budget municipal ne contribue pas assez aux services fournis aux concitoyens : pensez au tarif trop élevé des repas dans les écoles, ou encore à l'absence d'autobus locaux, comme il en existe à Sceaux et à Fontenay-aux-Roses.
- soit que les projets pour la ville ne sont pas assez ambitieux.

Pour vous faire une idée, et fidèle à sa nouvelle formule, notre/votre journal vous propose un dossier sur le budget prévisionnel 2001. Il s'agit de vous fournir quelques clés d'analyse et de prendre deux ou trois exemples. À vous, en fin de course, comme toujours, de vous faire une idée. Et si le travail que nous avons entrepris vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Denis Peschanski

Secrétaire de la section locale du Parti socialiste



Je souhaite prendre contact avec le Parti socialiste à Bourg-la-Reine

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone (facultatif) Profession (facultatif)

Date..... Signature

Retourner à Parti socialiste Boîte postale 13 92340 BOURG-LA-REINE

Ou téléphoner au 06 76 56 13 01



LE BUDGET 2001 DE



Nous avons demandé à Jean-Louis Pérignon, conseiller municipal, élu de la liste d'opposition "Citoyen à Bourg-la-Reine" et membre de la commission des Finances de la ville, de nous aider à décrypter le budget municipal.

La lecture du budget

Le budget de Bourg-la-Reine est de l'ordre de 220 millions de francs. Le "budget primitif" est traditionnellement présenté à la fin du mois de mars, c'est-à-dire à la limite du délai légal. Il peut être amendé dans le courant de l'année par des "décisions modificatives", dont la municipalité essaie de limiter le nombre et l'impact budgétaire. L'analyse du budget primitif devrait donc permettre d'apprécier assez précisément les choix politiques de la municipalité. Ce n'est que partiellement vrai, en raison de deux difficultés qui brouillent la lecture de cet épais document.

Première difficulté : le budget est présenté selon l'instruction dite "M14", qui propose deux présentations soit "par fonction" (9 fonctions, par exemple : enseignement et formation, culture, logement,...), soit "par nature" (par exemple : charges de personnel, charges financières, charges à caractère général,...). La présentation par fonction semble la plus claire, et la seule capable de révéler les choix politiques. En réalité, le découpage prévu réglementairement est trop sommaire, adapté au budget de l'État mais pas à celui des communes : les espoirs d'une sorte de comptabilité analytique communale ont donc été vite déçus. C'est pourquoi le débat se fait sur le budget présenté "par nature". Il reviendrait donc à la majorité de dégager elle-même les choix politiques sous-jacents, ce qu'elle ne fait jamais, se contentant de présenter les aspects financiers du

LE BUDGET DU SERVICE DE LA CULTURE

Il diminue, malgré le dévouement de la responsable du Service, Frédérique Diaz-Jupil, et de son équipe : 718 482 F en 1999, 686 282 F en 2000 (- 4,48 %), et 659 610 F en 2001 (- 8,19 %). Et ce n'est pas nous qui le disons, mais la brochure officielle de présentation du Service de la Culture (page 22). Alors, jusqu'où ira-t-on ?

budget.

Seconde difficulté : à côté du budget, il existe un autre document fondamental de la vie municipale, à savoir le "compte administratif" qui décrit le réalisé de l'année précédente. En un mot, une fois ce document à disposition, il est possible de comparer les projets d'une année donnée au réalisé effectif, de comparer les objectifs affichés à ce qu'il en a été fait réellement. Mais, pour des raisons administratives qui ne tiennent en rien à la volonté de notre municipalité, le compte administratif de l'année précédente est dorénavant présenté plusieurs mois après la discussion et le vote du budget de l'année en cours. Ainsi, cette année, le budget primitif 2001 a été examiné le 11 avril, et le compte administratif 2000 le sera fin juin. En pratique, lors de la discussion du budget primitif, nous ne disposons que du bilan global de l'année écoulée, ce qui, là encore, empêche toute analyse détaillée des choix budgétaires.

Ces deux difficultés limitent l'analyse du budget. Il reste que la comparaison des budgets primitifs et comptes administratifs successifs permet de mettre à jour la tendance générale des choix de la municipalité, et de voir à quoi correspond en fait la gestion "de bon père de famille" dont elle se vante.

Surestimer les dépenses pour accroître la pression fiscale et le coût des services à la population

Le tableau ci-dessous permet de comparer les prévisions (BP, budget primitif) et les réalisations (CA, compte administratif). Dans ce tableau, recettes et dépenses sont rapportées à la population ; à titre

	BP1998	CA1998	BP1999	CA1999	BP2000*
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	6 508,60	6 691,16	6 650,55	6 881,92	7 184,00
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	6 111,46	5 713,31	6 290,86	6 122,18	6 537,83
Dépenses brutes d'investissement par habitant	2 780,00	1 522,31	3 762,85	1 660,96	3 415,00

d'exemple, au BP de 1998 les recettes de fonctionnement s'élevaient à 6508,60 F par habitant.

* le CA 2000 n'est pas disponible au moment où nous écrivons.

La conclusion est évidente : au moment de l'élaboration du BP, toutes les dépenses sont très sur-évaluées, surtout les dépenses d'investissement.

1ère conséquence : en annonçant des dépenses bien plus importantes que ce qu'elles seront, on peut, d'une part, donner l'impression d'être très entrepre-

JEAN-NOËL CHEVREAU

nant ; d'autre part, exiger des recettes correspondant... à ces charges notablement trop lourdes. Or les recettes sont formées pour l'essentiel par les impôts et le coût des services. En d'autres termes, on s'abrite derrière ces chiffres pour justifier le maintien du taux d'imposition et la prise en compte directe par les usagers d'un service public donné.

2^{ème} conséquence : l'excédent de la section de fonctionnement ne cesse de croître, comme le montre le tableau ci-dessous, car un budget doit toujours être présenté en équilibre. Et si les charges sont sous-

	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000
Excédent de la section de fonctionnement	20 211 877,12	26 162 631,57	21 230 448,03	25 008 208,48
Report en fonctionnement sur l'année suivante	10 713 512,99	9 220 706,57	11 134 513,03	13 099 248,48
Report en investissement sur l'année suivante	9 498 365,00	16 941 925,00	10 095 935,00	11 908 960,00

évaluées tandis que les recettes correspondent à ce qui est annoncé, cela se traduit par un excédent.

On voit que, une fois pris en compte l'autofinancement des dépenses d'investissement, la somme reportée en fonctionnement pour l'année suivante croît régulièrement depuis trois ans. La conclusion est simple : soit la pression fiscale est trop lourde, soit le coût des services (ex. cantines scolaires) est trop élevé, soit les projets d'investissement sont trop modestes. Soit les trois à la fois...

Une fiscalité inégalitaire

Si l'on peut s'interroger sur le bien-fondé de la pression fiscale, il y a une constatation qui n'appelle aucune contestation : à Bourg-la-Reine, la fiscalité locale pénalise les locataires au détriment des propriétaires non résidents. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, établi à partir des dernières données comparatives dont nous disposons (BP 1999), seule parmi les communes voisines, Bourg-la-Reine a choisi de fixer un *taux de taxe d'habitation supérieur à celui de la taxe foncière*. À pression fiscale globale fixe, le locataire qui ne paie que la taxe d'habitation se trouve donc plus lourdement taxé, la

	Taxe d'habitation (%)	Taxe foncière (%)
Antony	11,07	16,91
Bagneux	14,19	20,18
Bourg-la-Reine	12,69	12,47
Châtenay-Malabry	14,03	16,26
Fontenay-aux-Roses	11,89	12,42
Le Plessis-Robinson	12,79	17,88
Sceaux	9,22	13,89

pression sur le propriétaire-résident est égale (puisqu'il paie les deux taxes) et le propriétaire non résident (le rentier qui a investi dans la pierre et loue son bien) est favorisé.

La simple lecture de cette liste montre que Bourg-la-Reine se singularise aussi parmi les municipalités ayant la même orientation politique. C'est peut-être avec Sceaux que la comparaison est la plus frappante : la ville, en effet, est d'une taille comparable (environ 20 000 habitants) et non seulement l'écart est sensible et inverse entre la TH et la TF, mais la pression fiscale globale est bien moindre à Sceaux. Quand on constate, en toute objectivité, le dynamisme et les réalisations de nos voisins immédiats, on se trouve bien dépités.

Au total, la "gestion rigoureuse" dont se vante la municipalité consiste en fait à constamment surestimer les prévisions de dépenses pour justifier une pression fiscale et un coût des services excessifs, et cela sans souci d'équité fiscale.

Une gestion peu rigoureuse

En l'occurrence, la rigueur est-elle vraiment de mise dans cette municipalité ? Derrière les grandes déclarations, il y a les chiffres, et ils sont cruels. Dans le tableau ci-dessous, nous avons pris trois gros

	Projet budget 1998	Coût budget 2000	Coût budget 2001	Écart
Nouveau groupe scolaire	18 000 000	36 845 078		+ 105 %
Salles de réunion à vocation sociale	4 944 600		11 081 105	+ 124 %
Équipement pour la petite enfance	5 261 150		12 579 415	+ 139 %

projets récents en distinguant le budget prévu et le coût final ou simplement postérieur.

Prenons l'exemple de la prochaine crèche. Nous ne reviendrons pas ici sur les délais qui ont présidé et président encore à sa réalisation, ni sur le choix de sa localisation. Était-ce vraiment judicieux de la mettre en bordure de la N 20, à côté d'une station-service ? Nous parlerons simplement budget et coûts : au moment où le projet fut budgété, le coût a été évalué à quelque 5,2 millions de francs ; or, à ce jour, on affiche officiellement plus de 12,5 millions, soit 139 % d'augmentation. On sait qu'il y a toujours un écart entre le budget initial et le réalisé, mais tout de même ! Et si l'on ajoute que l'on n'en est encore qu'à l'avant projet définitif, on imagine avec crainte le chiffre final.

On est vraiment bien loin du modèle de bon gestionnaire dont Jean-Noël Chevreau ne cesse de se targuer.

Jean-Louis Pérignon

Sans croire que la technologie moderne résoudra tous nos problèmes d'un coup de baguette magique, on conviendra aisément, aujourd'hui, qu'il est impossible de gérer une entreprise ou une administration sans les ressources des nouvelles technologies de l'information. Or, la ville de Bourg-la-Reine reste tristement en retard par rapport à la plupart des villes des Hauts-de-Seine, toutes couleurs politiques confondues.

Prenons deux exemples :

1. Savez-vous que la gestion des cantines et des études dirigées et garderies dans les écoles se fait encore le crayon à la main, des croix garnissant les tableaux qui sont remis ensuite aux affaires scolaires où les résultats sont reportés pour établir les factures mensuelles des familles ? Deux solutions semblent s'imposer : dans un premier

temps, et très rapidement, on met en réseau les différents services de la mairie et les écoles ce qui évitera un double travail ; dans un second temps on réfléchit à la mise en place d'un système de paiement par carte, la "monétique" pouvant constituer une solution d'avenir, mais demandant un certain délai.

2. Dans de nombreuses villes, les nouvelles technologies de l'information ne sont pas simplement utilisées pour optimiser le travail ; elles participent à la vie démocratique en amplifiant et accélérant la circulation de l'information. Où sont, dans notre ville, les bornes interactives qui permettent d'opérer plus rapidement nos démarches administratives, participer aux débats municipaux et accéder aux richesses de la Toile (le Web) ? Où se trouve même, tout simplement, le site Web de la commune de Bourg-la-Reine ? Là encore, ne fai-

sons pas de sectarisme et envoyons notre maire consulter son collègue André Santini à Issy-les-Moulineaux.

En un mot, cultiver le retard technologique, ce n'est pas faire preuve d'un attachement sympathique aux traditions, c'est refuser un investissement indispensable qui se traduirait, très rapidement, par d'importantes économies et, plus encore, permettrait d'utiliser au mieux les nombreuses compétences qu'on trouve dans les services municipaux. Ce serait là de la bonne gestion, à la fois des deniers publics et des ressources humaines. Et toute la population de Bourg-la-Reine pourrait profiter d'une meilleure circulation de l'information et participer bien davantage à la vie locale. C'est cela aussi la démocratie de proximité. Mais il est vrai que ce n'est pas le fort de notre maire et de son équipe.

Le prix de l'eau que vous payez correspond au prix effectif de l'eau fournie, augmenté de celui de l'assainissement (évacuation et traitement des eaux usées), car il est commun de penser qu'on rejette autant d'eau usée que d'eau consommée. Mais pour les eaux pluviales ? Comme, pour le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, les recettes de fourniture d'eau et d'assainissement (931 MF en 1999) dépassent largement les dépenses correspondantes (684 MF en 1999), on nous propose (et nous impose) d'affecter l'excédent au budget des eaux pluviales, et en particulier au creusement du puits et des tunnels (opération SIAAP au carrefour rue de Fontenay / avenue de Montrouge, Fontaine du Moulin) qui doivent participer à la lutte contre les inondations. Or le budget d'évacuation des eaux pluviales ressort du budget général, et non pas du budget d'assainissement.

Et si l'eau pouvait coûter encore moins cher ?

Selon le rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, la distribution de l'eau par une société privée coûte 13 à 22 % de plus que si elle est faite par un service public (communal ou intercommunal).

D'autre part, le volume des eaux pluviales que chacun rejette dépend de sa toiture et de ses surfaces étanches (béton et macadam), sans aucun rapport avec sa consommation d'eau : ainsi un habitant de collectif peut consommer autant d'eau qu'un habitant pavillonnaire, mais sa "surface pluviale" est bien moindre ! Et les surfaces des trottoirs et des chaussées ne sont pas utilisées que par les résidents du voisinage. Il serait plus juste, comme le prévoit la loi, de ponctionner le budget général, qui tire ses recettes des taxes locales, donc de la surface habitable et non de la consommation d'eau.

Donc c'est le coût de l'eau (avec assainissement) qui devrait baisser de 36 %. Et le supplément nécessaire à l'évacuation des eaux pluviales pourrait être pris sur l'excédent des dépenses de fonctionnement du budget général, puisqu'excédent il y a.

Lucien Sellier



Directeur de la publication : Denis Peschanski
Impression : Express-Tirages 92340 Bourg-la-Reine